

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars  
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2023

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenael, M. GAPIN Michel,  
M. DEDION Sébastien, Mme MILLET Claudette, M. DESMARS Médéric,  
M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre,  
M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie,  
M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENT EXCUSÉ : Néant

ABSENT : Néant

Mme MAÎTRE Chantal a été élue Secrétaire.

**OBJET : RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR  
L'EXTENSION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE  
VALENCAY**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le 28 juin 2022, la SAS METAPHORE a déposé une demande d'enregistrement à la Préfecture de l'Indre qu'elle a complétée les 16 septembre 2022, 7 novembre 2022 et 13 février 2023 pour l'extension d'une unité de méthanisation sur la commune de VALENCAY.

Une consultation du public réglementaire de quatre semaines va se dérouler du jeudi 23 mars 2023 à partir de 9h00 au jeudi 20 avril 2023 17h00 dans la mairie de VALENCAY.

M. le Maire indique que conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement et notre commune étant concernée par le rayon d'affichage ou par l'épandage du digestat et ouvrage de stockage déporté de digestat, le conseil municipal peut être réuni afin d'émettre un avis concernant la demande d'enregistrement précitée. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit, au plus tard, le 5 mai 2023.

Enfin, M. le Maire précise que, selon les dispositions de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales relatif au conflit d'intérêt, si l'un ou l'autre des membres du conseil municipal de Poulaines devait avoir un intérêt dans ce dossier il ne pourra pas prendre part aux débats et ne pourra pas délibérer sur cette demande d'enregistrement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet d'extension d'une unité de méthanisation sur la commune de VALENCAY.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
REÇU S/PRÉFECTURE LE  
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE**

26.04.2023

26.04.2023



Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**

**Yves CRON**

La secrétaire de séance

**Chantal MAÎTRE  
Conseillère municipale**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.

